

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03492

Numéro SIREN : 814 191 094

Nom ou dénomination : A.S. TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/033331

33331

Désignation de l'entreprise **S.A.S. AS TAXI** N° 1
 Adresse de l'entreprise **6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS 31100 TOULOUSE**
 Numéro SIRET * **81419109400014**
 Durée de l'exercice en nombre de mois * **15** Durée de l'exercice précédent * **1**
 Exercice clos le **31/12/2016**

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	218 000	012	218 000	
	Immobilisations corporelles	014		016		
	Immobilisations financières (1)	028	7360	030	461	6 899
		040	3119	042		3 119
	Total (19)	044	228 479	046	461	228 018
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050		052		
	Avances et acomptes versés sur commandes	054		056		
	Créances (2)	058		060		
	Créances et comptes rattachés	062		064		
	Autres (3)	066		068		
	Values mobilières de placement	070		072		
	Disponibilités	074	2911	076		2 911
	Charges constatées d'avance	078		080		
		082		084		
	Total (2)	086	2 911	088		2 911
Total général (1 + 2)		110	231 390	112	461	230 929

PASSIF		Capitaux Propres 1	Dettes 2
Capital social ou individuel		120	2000
Ecart de réévaluation		124	
Réserves légales		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserves statutaires, réserves d'apport d'actifs originaux d'actes révisés)		132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	10571
Provisions réglementées		140	
Total (1)		142	12 571
Provisions pour risques et charges		144	
Total (2)		146	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	180989
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	158	
	Fournisseurs et comptes rattachés	160	544
	Autres dettes (dont dettes courantes d'associés à l'exercice (1))	162	36825
	Produits constatés d'avance	164	
Total (3)		166	218 358
Total général (1 + 2 + 3)		168	230 929

RENDUS	11	12	13	14	15	16	17
(1)	Donc immobilisations financières à moins d'un an	193		140	Donc dettes à plus d'un an	169	180 989
(2)	Donc créances à plus d'un an	197		150	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	230 860
(3)	Donc dettes courantes d'associés d'exercice	199		151	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	1 000

* Des explications au rapprochement entre rubriques figurent dans la notice n° 2033-1407.

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S.TAXI		N° SIRET		N° SIRET		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le		
				018		31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		210		
	Production vendue	bien	dont export et livraisons intracommunautaires	211		211		
		services *		212		212		
				213		213	57668	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		214		214		
	Production immobilisée *			215		215		
	Subventions d'exploitation reçues			216		216		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			217		217	5	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				218		218	57 673
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			220		220		
	Variation de stock (marchandises)			221		221		
	Acquis de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			222		222		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			223		223		
	Autres charges externes :			224		224	13334	
Impôts, taxes et versements assimilés			225		225	6960		
Rémunérations du personnel *			226		226	8206		
Charges sociales (cf. annexe 10)			227		227	3647		
Dotations aux amortissements *			228		228	2630		
Dotations aux provisions			229		229			
Autres charges			230		230	2917		
Total des charges d'exploitation (II)				231		231	37 694	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				232		232	19 979	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	233		233		233	5106	
	Produits exceptionnels (IV)			234		234	1000	
	Charges exceptionnelles (V)			235		235	3421	
	Impôts sur les bénéfices *			236		236	1881	
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				237		237	10 571
B - RÉSULTAT FISCAL				238		238	10 571	
RÉGIMÉ DES DÉDUCTIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			239		239		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles			240		240		
	Provisions non déductibles *			241		241		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-50)			242		242		
	Déficit, déficits et excédents de report de l'exercice précédent	243		243		243	1 971	
	Part des bénéfices et des pertes de l'exercice précédent			244		244		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime spécial de taxation au forfait des entreprises de transport maritime			245		245		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime spécial de taxation au forfait des entreprises de transport maritime			246		246		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime spécial de taxation au forfait des entreprises de transport maritime			247		247		
	Déductions			248		248		
Amortissements déductibles	249		249		249			
Dotations aux amortissements	250		250		250			
Dotations aux provisions	251		251		251			
Dotations aux amortissements	252		252		252			
Dotations aux provisions	253		253		253			
Dotations aux amortissements	254		254		254			
Dotations aux provisions	255		255		255			
Dotations aux amortissements	256		256		256			
Dotations aux provisions	257		257		257			
Dotations aux amortissements	258		258		258			
Dotations aux provisions	259		259		259			
Dotations aux amortissements	260		260		260			
Dotations aux provisions	261		261		261			
Dotations aux amortissements	262		262		262			
Dotations aux provisions	263		263		263			
Dotations aux amortissements	264		264		264			
Dotations aux provisions	265		265		265			
Dotations aux amortissements	266		266		266			
Dotations aux provisions	267		267		267			
Dotations aux amortissements	268		268		268			
Dotations aux provisions	269		269		269			
Dotations aux amortissements	270		270		270			
Dotations aux provisions	271		271		271			
Dotations aux amortissements	272		272		272			
Dotations aux provisions	273		273		273			
Dotations aux amortissements	274		274		274			
Dotations aux provisions	275		275		275			
Dotations aux amortissements	276		276		276			
Dotations aux provisions	277		277		277			
Dotations aux amortissements	278		278		278			
Dotations aux provisions	279		279		279			
Dotations aux amortissements	280		280		280			
Dotations aux provisions	281		281		281			
Dotations aux amortissements	282		282		282			
Dotations aux provisions	283		283		283			
Dotations aux amortissements	284		284		284			
Dotations aux provisions	285		285		285			
Dotations aux amortissements	286		286		286			
Dotations aux provisions	287		287		287			
Dotations aux amortissements	288		288		288			
Dotations aux provisions	289		289		289			
Dotations aux amortissements	290		290		290			
Dotations aux provisions	291		291		291			
Dotations aux amortissements	292		292		292			
Dotations aux provisions	293		293		293			
Dotations aux amortissements	294		294		294			
Dotations aux provisions	295		295		295			
Dotations aux amortissements	296		296		296			
Dotations aux provisions	297		297		297			
Dotations aux amortissements	298		298		298			
Dotations aux provisions	299		299		299			
Dotations aux amortissements	300		300		300			
Dotations aux provisions	301		301		301			
Dotations aux amortissements	302		302		302			
Dotations aux provisions	303		303		303			
Dotations aux amortissements	304		304		304			
Dotations aux provisions	305		305		305			
Dotations aux amortissements	306		306		306			
Dotations aux provisions	307		307		307			
Dotations aux amortissements	308		308		308			
Dotations aux provisions	309		309		309			
Dotations aux amortissements	310		310		310			
Dotations aux provisions	311		311		311			
Dotations aux amortissements	312		312		312			
Dotations aux provisions	313		313		313			
Dotations aux amortissements	314		314		314			
Dotations aux provisions	315		315		315			
Dotations aux amortissements	316		316		316			
Dotations aux provisions	317		317		317			
Dotations aux amortissements	318		318		318			
Dotations aux provisions	319		319		319			
Dotations aux amortissements	320		320		320			
Dotations aux provisions	321		321		321			
Dotations aux amortissements	322		322		322			
Dotations aux provisions	323		323		323			
Dotations aux amortissements	324		324		324			
Dotations aux provisions	325		325		325			
Dotations aux amortissements	326		326		326			
Dotations aux provisions	327		327		327			
Dotations aux amortissements	328		328		328			
Dotations aux provisions	329		329		329			
Dotations aux amortissements	330		330		330			
Dotations aux provisions	331		331		331			
Dotations aux amortissements	332		332		332			
Dotations aux provisions	333		333		333			
Dotations aux amortissements	334		334		334			
Dotations aux provisions	335		335		335			
Dotations aux amortissements	336		336		336			
Dotations aux provisions	337		337		337			
Dotations aux amortissements	338		338		338			
Dotations aux provisions	339		339		339			
Dotations aux amortissements	340		340		340			
Dotations aux provisions	341		341		341			
Dotations aux amortissements	342		342		342			
Dotations aux provisions	343		343		343			
Dotations aux amortissements	344		344		344			
Dotations aux provisions	345		345		345			
Dotations aux amortissements	346		346		346			
Dotations aux provisions	347		347		347			
Dotations aux amortissements	348		348		348			
Dotations aux provisions	349		349		349			
Dotations aux amortissements	350		350		350			
Dotations aux provisions	351		351		351			
Dotations aux amortissements	352		352		352			
Dotations aux provisions	353		353		353			
Dotations aux amortissements	354		354		354			
Dotations aux provisions	355		355		355			
Dotations aux amortissements	356		356		356			
Dotations aux provisions	357		357		357			
Dotations aux amortissements	358		358		358			
Dotations aux provisions	359		359		359			
Dotations aux amortissements	360		360		360			
Dotations aux provisions	361		361		361			
Dotations aux amortissements	362		362		362			
Dotations aux provisions	363		363		363			
Dotations aux amortissements	364		364		364			
Dotations aux provisions	365		365		365			
Dotations aux amortissements	366		366		366			
Dotations aux provisions	367		367		367			
Dotations aux amortissements	368		368		368			
Dotations aux provisions	369		369		369			
Dotations aux amortissements	370		370		370			
Dotations aux provisions	371		371		371			
Dotations aux amortissements	372		372		372			
Dotations aux provisions	373		373		373			
Dotations aux amortissements	374		374		374			
Dotations aux provisions	375		375		375			
Dotations aux amortissements	376		376		376			
Dotations aux provisions	377		377		377			
Dotations aux amortissements	378		378		378			
Dotations aux provisions	379		379		379			
Dotations aux amortissements	380		380		380			
Dotations aux provisions	381		381		381			
Dotations aux amortissements	382		382		382			
Dotations aux provisions	383		383		383			
Dotations aux amortissements	384		384		384			
Dotations aux provisions	385		385		385			
Dotations aux amortissements	386		386		386			
Dotations aux provisions	387		387		387			
Dotations aux amortissements	388		388		388			
Dotations aux provisions	389		389		389			
Dotations aux amortissements	390		390		390			
Dotations aux provisions	391		391		391			
Dotations aux amortissements	392		392		392			
Dotations aux provisions	393		393		393			
Dotations aux amortissements	394		394		394			
Dotations aux provisions	395		395		395			
Dotations aux amortissements	396		396		396			
Dotations aux provisions	397		397		397			
Dotations aux amortissements	398		398		398			
Dotations aux provisions	399		399		399			
Dotations aux amortissements	400		400		400			
Dotations aux provisions	401		401		401			
Dotations aux amortissements	402		402		402			
Dotations aux provisions	403		403		403			
Dotations aux amortissements	404		404		404			
Dotations aux provisions	405		405		405			
Dotations aux amortissements	406		406		406			

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright © 2017

11) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis I A, 210 F et 308 du CGI. L'indemnité est établie selon le même modèle, en prenant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 1117 du Code de Commerce) A lire du Créancier du capital		Désignation de l'entreprise : S.A.S.C.A.S. TAXI		N° de l'entreprise : ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur éléments corporels amortissables	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFICANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON RÉDUCTIBLES POUR L'ASSECTE DE L'IMPÔT Liste cadre C est insuffisante. Joindre un état du même modèle :		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1 Incapacités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Tenues	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencement, amén. d'int.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 222 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	999	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	998	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	985		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	990		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3214-1 du Code des Transports)		
				800	
VI DIVERS					
Primes de cotisations complémentaires facultatives			381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380		
N° du centre de gestion agréé			398		
Montant de la TVA collectée			374		5 767
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			375		2 288
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 ^o de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotatrice			393		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 970 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

- Des cotisations concernent cette rubrique figurant dans la notice n° 2033-1-07.

EXEMPLE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2015 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 15			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	105		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		57668
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		5
Transferts de charges facturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	183		
TOTAL 1	144		57 673
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125		12414
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		920
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		2 331
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P.	133		
Fraction des cotisations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	182		15 665
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1-TOTAL 2	137		42 008
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		42 008
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	01102015	31122016
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel*	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651		

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

20171

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

N° de carte

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

81419109400014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

Adresse (voie)

6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS

Code postal

31100

Ville

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNÉS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNÉS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom patronymique Prénoms :

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) : Nom patronymique Prénoms :

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotiser chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MAIE pour Mlle étrangère.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 3333-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dans la société détentant au moins 10 % du capital)



11)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U.A.S TAXI

ADRESSE (VOIES)

6

RUE SAINT-JEAN-FRANÇOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

909

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

11) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formule à choix du contribuable

Exercice ouvert le **01/10/2015** et clos le **31/12/2016** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PAF (nouvelles), cocher la case ci-dessous ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 223-0-1 (entreprise de transport maritime), cocher la case ☐
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 223-0-2 (art. 231-1-1 quinquies C), cocher la case ☐
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-4-2 quinquies C), cocher la case ☐
Si autre entité soumise en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

S.A.S.U. A.S. TAXI

6 **RUE SAINT JEAN-FRANÇOIS REGIS**

destinataire **31100 TOULOUSE**

81419109400014

N° SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées (cocher la principale) :

TRANSPORTS VOYAGEURS PAR TAXIS

Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐

Préciser éventuellement :
l'adresse à adresser en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A et U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 20,1%

Bénéfice imposable au taux de 15% (nouveau) **12 542**

Déficit

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Résultat net de la cession nette de la sous-cession de la cession de l'exploitation de biens au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A et 591 du 203 BC) (sans déduction du montant imposable à 15% du chiffre)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%

Autres plus-values imposables au taux de 19%

Plus-values à long terme imposables au taux de 0%

Plus-values exonérées art. 223 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 exonérées ☐

Entreprises nouvelles art. 44 exonérées ☐

Sociétés d'investissement immobilière exonérées ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines ☐

Zones franches d'activités art. 44 exonérées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas)

Plus-values exonérées relatives au taux de 15%

Pôle de compétitivité ☐

Zone de restauration de la déficience art. 44 exonérées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Revenus nets soumis à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 173 A du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des flux fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

CGA ☐ **Viséur Conventionné** ☐ **Tél :**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné :

Identité du déclarant :

Date : **20042017**

Lieu : **TOULOUSE**

Qualité et nom du signataire : **MR SAMUEL JAMAL**

PRÉSIDENT SASU

* Pour les entreprises ayant une date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2017 ou antérieure, le taux d'imposition des bénéfices est de 15% (nouveau) et la contribution de 2,5% (nouveau) s'applique à compter du 1er janvier 2017. Les entreprises ayant une date d'entrée en vigueur postérieure au 1er janvier 2017 sont soumises au régime d'imposition des bénéfices de 20,1% (nouveau) et la contribution de 2,5% (nouveau) s'applique à compter du 1er janvier 2017.

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 B6
(2017)

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S TAXI**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	8 206
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLТ imposées à 15 % :	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputées sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisées au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	



Form. 270 C (modifiée par la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
12017

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SASU A.S TAXI**

Adresse **6 RUE SAINT JEAN-FRANÇOIS REGIS**

31100

TOULOUSE

du **01/10/2015**

au **31/12/2016**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉCAPITULATIF DES FRAIS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des remunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remunérations de biens et services personnels (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Prais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRIÉES	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 60 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	388
Total	388

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑥	
- de l'exercice (note col. 9 - total col. 10) ⑦	388	- de l'exercice ⑧	10 571
- de l'exercice précédent ⑨		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
MR SANHAJ JAMAL
PRESIDENT SASU

À **TOULOUSE**

le **20/04/2017**

Signature :

La charge du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de transparence et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et www.dgfip.fr et après avoir lu les droits du contribuable.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 203BA du CGI

2067-BIS-SD
(2017)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		S.A.S.U. A.S. TAXI		
N° d'identification (SAET)		81419109400014		
Exercice social		31/12/2016		
Total des dépenses visées à l'article 203BA du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A du 2033-6 (1) - ((2)+(3)+(4))				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 73-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**Ste par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814191094**

**S.A.S.U AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 Septembre 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2016**

Le 28 Septembre 2017 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur SANHAJI JAMAL Président.

Monsieur SANHAJI JAMAL

- Titulaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100.

Associé Unique de la S.A.S.U AS TAXI, se sont réunis au Siège Social, en vertu des dispositions statutaires.

Le Président met à disposition :

- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels.

Puis, il constate :

- Que les associés sont présents,
- Que les associés ont pu valablement prendre connaissance du projet des résolutions.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport du gérant sur l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation du bilan au 31 décembre 2016,
- Rémunération du travail et de la gérance.

Après échange de vues, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE ECOULE -

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, déclare adopter à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES -

Les Associés prennent connaissance du compte de résultat et du bilan de fin d'exercice qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 10.571 Euros.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné à la gérance de sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT -

Le bénéfice de l'exercice se monte à 10.571 euros.

L'Assemblée générale approuve la proposition de répartition du résultat qui lui a été présenté :

-	<u>Origine :</u>		
-	Résultat de l'exercice 2016	10.571€	
-	<u>Affectation :</u>		
-	Au compte : Réserve Légale 10% du capital pour un montant de	0 €	
-	Au compte : Report à nouveau pour un montant	10.571€	
-	<u>Dividendes :</u>		
-	<u>A titre de dividende</u>	0€	
-	Totaux	10.571€	10.571€

Aucun dividende de versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN A LA CLOTURE -

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'état du solde des comptes courants associés arrêté au 31 décembre 2016 soit un solde :

*compte courant associé SANHAJI JAMAL. présente un solde créditeur de 29.834,01€, tel que précisé ci-dessous, et résultant des mouvements comptables de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA GERANCE -

Pour l'exercice à venir, la rémunération du travail et du mandat de gérance est fixée à :

Monsieur SANHAJI JAMAL : 617€ par mois en base brute, soit 7.406€ par an. Pour le mandat de Président statut salarié.

Les cotisations sociales du Président sont prises en charge par la Société, au titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

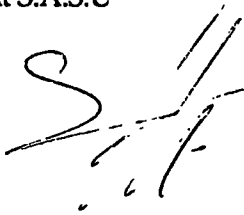
De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

Fait à Toulouse, le 28 Septembre 2018.

Signature des associés (faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »).

Mr SANHAJI J.
Président S.A.S.U

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Sanhaji', with a large 'S' and a stylized 'Sanhaji'.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814 191 094

SASU AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE Du 28 Septembre 2017

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

ACTIVITE DE LA SOCIETE -

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir : Augmentation prévisible du CA compte tenu de nouveaux contrats de prestations de services.

L'exercice écoulé a permis d'atteindre un chiffre d'affaires net de 57.668 Euros, pour le premier exercice social d'une période d'activité de 15 mois.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement ou à la date de clôture de l'exercice.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, distribution de dividendes Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE -

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10.571€ Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice : 10.571€ Euros,

Affectation

Réserve Légale 10% du Capital :

Report à Nouveau : 10.571€ Euros

Dividendes :

Versement Dividendes à Mr CIRYCI Fabien la somme de 5.000€ en Octobre 2018
Et également le versement de dividendes à Mr ESPARBES Bertrand correspondant à la somme de 5.000€ en Octobre

Evolution des capitaux propres

	<u>31/12/2016</u>
Capital	2.000€
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à Nouveau	
Résultat	10.571€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12.571€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate

❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2016** « Néant » pour un montant de « Néant » Euros.

La Gérance propose d'affecter au compte « report à nouveau » le bénéfice du premier exercice clos au 31/12/2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE -

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'Entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, en vous invitant à voter le texte des résolutions qui vont suivre.

Fait à Toulouse, le 28 Septembre 2017

La Gérance

